

InfoNÉGO est une infolettre conçue pour tenir informés les membres actifs, résidents et honoraires de l'A.P.E.S. sur les progrès des négociations. Sa diffusion est adaptée à l'évolution des informations disponibles.

InfoNÉGO #8 - 13 février 2025

DÉBUT DES NÉGOCIATIONS



Rappelons qu'à la suite des **propos tenus** par le cabinet de la ministre LeBel à l'effet que des négociations étaient en cours, l'A.P.E.S. avait écrit à la porte-parole du MSSS le 21 janvier dernier. Par cette lettre, l'Association requérait de la partie patronale qu'elle confirme, au plus tard le 14 février, si elle disposait ou non d'un mandat de négociation, à défaut de quoi, des actions seraient entreprises.

Le 7 février dernier, en réponse à cette lettre, l'équipe du MSSS a avisé l'A.P.E.S. qu'elle était prête à **procéder à son dépôt patronal**. Une rencontre paritaire de négociation se tiendra donc le 19 février prochain à cet effet.

La somme des actions posées a fait en sorte que le message soit entendu : les cartes de vœux que certains d'entre vous ont adressées aux ministres LeBel et Dubé, le communiqué et les entrevues de l'A.P.E.S. à la mi-janvier dénonçant l'absence de négociation, les opérations de presse dans les différentes régions du

Québec sur la découverture en soins pharmaceutiques et la nécessité que la négociation s'amorce, les suivis de l'A.P.E.S. auprès du gouvernement, et la lettre adressée à la porte-parole de la partie patronale en janvier.

Compte tenu du dépôt patronal à venir, l'échéancier d'action élaboré par le comité de négociation et adopté par le conseil d'administration ne sera pas appliqué à ce moment-ci. Toutefois, si les circonstances de la négociation venaient à le justifier, le comité de négociation pourrait y recourir au moment opportun.

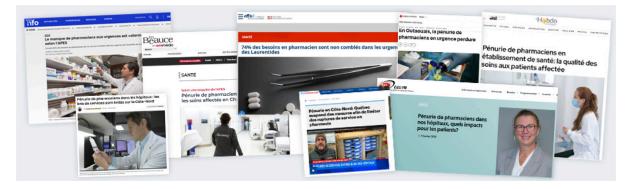
GROUPE DE LIAISON

17 établissements ont donné suite à l'appel de l'A.P.E.S. et nommé un représentant pour siéger au groupe de liaison qui se réunira pour la première fois le 18 février prochain. Découvrez ci-dessous la liste des représentants nommés ainsi que leur établissement de provenance.

Accéder à la liste

RETOMBÉES DES SORTIES MÉDIAS

Entre le 27 janvier et le 7 février, l'A.P.E.S. a mené des <u>opérations de presses</u> régionales et nationale sur l'état de découverture en soins pharmaceutiques et sur la nécessité d'entreprendre formellement la négociation pour convenir de solutions aux problèmes de main-d'œuvre.



Celles-ci ont suscité un vif intérêt. En deux semaines, elles ont donné lieu à **41 entrevues** et **plus de 230 mentions dans les médias**. Dans chaque région sociosanitaire concernée, l'A.P.E.S. a diffusé un communiqué aux médias et transmis une lettre aux députés dont la circonscription est située dans la région pour les informer aussi de la situation.

DEMANDES DE L'A.P.E.S. EN NÉGO*

Rehaussement de la prime d'attraction et de rétention



La prime d'attraction et de rétention a été introduite lors du renouvellement de l'Entente en 2012 pour contrer l'écart salarial important avec les pharmacies privées et a été reconduite depuis. Compte tenu des prévisions de maind'œuvre, de l'insuffisance de candidats à la maîtrise en pharmacothérapie avancée et de la forte concurrence des salaires toujours plus élevés en pharmacie communautaire, la prime d'attraction et de rétention doit être rehaussée.

L'A.P.E.S. demande que la prime d'attraction et de rétention soit rehaussée de 3 % pour chacun des échelons.

* Un rappel des demandes de l'A.P.E.S. sera dorénavant fait régulièrement à travers les infoNÉGO. Pour en apprendre davantage sur les demandes de votre Association, rendez-vous sur le <u>site Web de</u> <u>l'A.P.E.S.</u>

Vous souhaitez mieux comprendre la distinction entre l'équité salariale et la négociation? Consultez notre infographie à ce sujet.

Accéder à l'infographie

